Image not found or type unknown

Valeur vénale sur résidence principale et vente.

Par **jolinar008**, le **24/06/2019** à **15:05**

Bonjour Il s'agit de l'estimation de la résidence principale de ma mère suite au décès de mon père. La signature de la succession aura lieu le jour de la vente de cette maison. Compte tenu de l'abattement de 20% le notaire surestime la maison pour éviter la plus-value. Moi je ne suis pas d'accord et souhaite mettre comme valeur vénale le prix de vente et ensuite appliquer l'abattement dans la déclaration.

Si plus-value il y a lors de la vente est ce que celle ci ne porte que sur ma part, c'est a dire que ma mère n'en aura pas ?

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés